



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local

DI Bretagne et Pays-de-la-Loire

du 29 avril 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cette première FS de CSAL DI Bretagne et Pays-de-la-Loire arrive tardivement pour nous présenter les orientations ministérielles et budget en matière de santé et sécurité au travail . Le vote tardif de la loi de financement 2025 explique ce retard. Malgré tout, il a bien fallu anticiper et avancer dans les actions à mener pour l'année 2025.

L'outil PREV'ACTION en est à sa deuxième année d'utilisation. L'outil est intéressant mais nécessite de la pratique et de la formation pour tous les acteurs de la prévention afin d'optimiser son utilisation.

Malgré cela, nous notons que PREV'ACTION permet d'établir des bilans précis sur nos différentes directions du ministère. C'est un bon outil de pilotage en matière de santé et sécurité au travail. Nous constatons que les risques psycho-sociaux demeurent un risque majoritaire dans nos directions, toutefois ils sont classés majoritairement en P2 et P3, niveaux de risque plus atténués que lorsqu'ils sont classés en P1 où des mesures sont à prendre de manière urgente. Nous notons également une baisse de 5 points de l'exposition au risque à la DGDDI par rapport à la précédente campagne de recueils de risques. La baisse du risque infectieux liée au COVID explique en grande partie cette diminution. Toutefois, nous élus CFDT, voulons également voir que la prise en compte des risques liés à l'exercice de son travail et des mesures correctives qui y sont apportées, est mieux appréhendée par les chefs de service et les agents.

Cependant, nous restons mesurés et vigilants, car PREV'ACTION est un outil et seulement cela, car si les chiffres semblent plutôt s'améliorer en termes de prévention des risques, les élus CFDT douane n'oublent pas que nos résultats à l'observatoire interne 2024 sur la qualité vie au travail ne sont pas bons. Il reste donc beaucoup à faire dans ce domaine, c'est un enjeu collectif.

Parallèlement à ce constat, nous regrettons la baisse du budget 2025 par rapport à celui de 2024. Nous espérons que cela ne nuira pas à l'élan qui a été donné depuis plusieurs années sur l'action de la prévention des risques, surtout que la note ministérielle santé, sécurité et conditions de travail est très ambitieuse avec 6 axes pour améliorer comme

indiqué dans la note « durablement la qualité de vie au travail ». Pour cela, il faut des moyens financiers, à titre d'exemple la sécurité des agents en douane, ne se fera que par une meilleure sécurité de nos locaux, pour rappel la CFDT douane exige un plan MARSHALL d'investissement immobilier concernant la sécurité de nos locaux. Dans le contexte actuel, c'est indispensable.

Enfin, cette note ministérielle prône la mise en œuvre locale des actions autour « d'un dialogue social renforcé ». Certes, nous ne pouvons pas nier que nous avons des groupes de travail, des instances pour étudier ces actions en matière SST. Toutefois, nous élus CFDT douane, sommes un peu circonspects sur le côté « renforcé ». En effet, nous nous interrogeons sur les difficultés rencontrées pour prendre nos autorisations syndicales et particulièrement celle en ASA95. Suite à interpellation d'élus nationaux CFDT douane, Il a fallu un mail de RH4 le 24 avril 2025 à toutes les organisations syndicales en douane pour éclaircir leur utilisation, invoquant l'abrogation de l'art 95 de décret du 20 novembre 2020 par le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres I^{er} et II^{ème} du CGFP. Or dans notre règlement intérieur, voté en 2023, l'article 47 était explicite sur leur utilisation.

Oui ! nous pouvons utiliser l'ASA95, certes contingentées, et pas seulement pour faire des visites de site. Nous pouvons les utiliser pour nos missions d'élus en FS... et non soumis à produire une convocation. La prévention des risques est un vrai travail d'analyses où les références juridiques et réglementaires sont complexes.

Pour cette Formation Spécialisée, les documents à étudier sont très intéressants mais très conséquents pour se les approprier, pensez-vous qu'une demi-journée soit suffisante pour les analyser ? Car c'est ce temps-là qui nous a été octroyé ? La synthèse ministérielle sur la prévention des risques professionnels 2024 de 137 pages mérite une étude poussée et prendre une ASA95 pour le faire à tout son sens.

Les élus CFDT douane en FS veulent croire que nous sommes véritablement perçus par la direction comme des acteurs de la prévention à part entière et à ce titre nous avons besoin de temps et de moyens pour être formés, pour analyser, alerter et proposer des solutions sur les risques professionnels de nos collègues.

Nantes, le mardi 29 avril 2025

Les élu.e.s CFDT Douane en FS de CSAL DI Bretagne et Pays-de-la-Loire